



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## GEFIP Patrimonial - Action P

Code ISIN : FR0000975252

Compartiment de la SICAV GEFIP SELECT est géré par Gestion Financière Privée (GEFIP)

### Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du compartiment GEFIP Patrimonial est d'assurer une revalorisation en euro constant du capital confié au prix d'une prise de risque limitée en offrant une performance nette de frais de gestion supérieure de 300 points de base par rapport à celle du taux d'inflation en France (mesuré par l'INSEE France entière tabac compris).

La construction du portefeuille privilégie une diversification optimale des différents risques associés aux choix issus du processus de gestion. Afin de réaliser son objectif de gestion, le compartiment sera exposé à hauteur de 60% maximum de son actif net aux marchés actions internationales dont 40% maximum de son actif net dans des actions des pays émergents.

L'univers d'investissement s'étend sur toutes les zones géographiques y compris sur les pays émergents et sans restriction de taille de capitalisation avec un minimum de 500M € de capitalisation au moment de la souscription.

Le compartiment pourra investir sur tous les types d'obligations (gouvernementales, notées « Investment grade » par des agences de notation reconnues ou par l'analyse de la société de gestion, à haut rendement, convertibles) et dans toutes les devises, dont 30% maximum de son actif net en obligations à haut rendement, considérées comme spéculatifs (notation inférieure à BBB- ou jugée équivalente par la gestion).

La sélection des instruments de crédit ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et repose notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché menée par la société de gestion.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Le compartiment pourra être exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

L'investissement, en parts ou actions d'OPC français ou européen ou de fonds d'investissement étrangers autorisés à la commercialisation en France et satisfaisant aux quatre critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier, est limité à 10% de l'actif net.

Des instruments financiers peuvent être utilisés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action, de taux, de crédit et/ou de change. Le gérant pourra intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et engager jusqu'à 100% de l'actif de l'OPCVM.

**Durée de placement recommandée** | Le fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

**Affectation des revenus** | Capitalisation.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** | Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et centralisées chaque jour ouvré jusqu'à 11h30, heure de Paris (J), auprès de CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

**Fréquence de valorisation** | La valeur liquidative est établie chaque jour (sur la base des cours de clôture), à l'exception des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des Marchés français (calendrier officiel EURONEXT) soit les 15 avril 2022 et le 26 décembre 2022, ainsi que des jours suivants : 18 avril 2022, 26 mai 2022, 27 mai 2022, 6 juin 2022, et 14 juillet 2022. Dans ces cas, elle est calculée le jour ouvré précédent.

**Autres informations** | Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associé à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

L'exposition diversifiée aux marchés actions, aux risques de taux, de crédit et de change explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de crédit** | Le compartiment investit dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer. Il existe donc un risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur, la valeur des obligations ou bien des instruments dérivés liés à cet émetteur peut baisser.

**Risque de liquidité** | Le compartiment investit dans des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

**Garantie** | Le capital investi initialement n'est pas garanti.

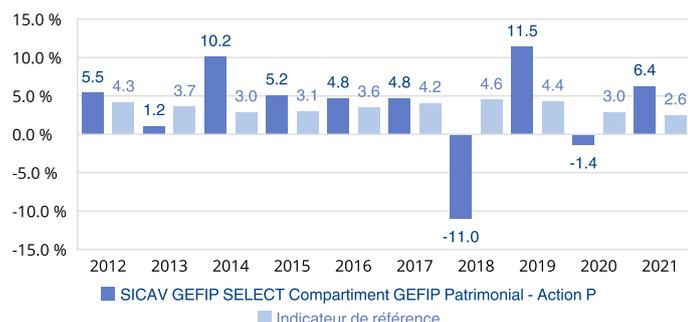
## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
<b>Frais d'entrée</b>	<b>5.00 %</b>	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
<b>Frais de sortie</b>	<b>Néant</b>	L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée et de sortie affichés constituent les maxima applicables et sont acquis à la Gefip.
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
<b>Frais courants</b>	<b>1.81 %</b>	Ce chiffre se fonde sur les frais estimés à la date de fusion/absorption. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
<b>Commission de performance</b>	<b>Néant</b>	

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur les frais dans le prospectus disponible sur le site internet [contact@gefip.fr](mailto:contact@gefip.fr) et sur simple demande auprès de Gestion Financière Privée 223 rue Saint-Honoré – 75001 Paris.

## Performances passées



**Date de création de la SICAV I 1985**

**Devise de référence I EUR**

**Indicateur de référence I** Taux d'inflation en France mesuré par l'INSEE (tabac compris)

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances prend en compte l'ensemble des frais et commissions.

Le calcul des performances tient compte des éléments de revenus distribués. Les performances sont calculées en Euros.

## AVERTISSEMENT

- L'action P du compartiment GEFIP PATRIMONIAL a été créée le 28/01/2022 à l'issue de la fusion/absorption avec le FCP GEFIP Patrimonial créé 4 janvier 1985. La stratégie d'investissement et le code ISIN restent identiques.
- La part du FCP GEFIP Patrimonial devient l'action P du compartiment GEFIP Patrimonial.
- Les performances postérieures à cette date sont issues de la fusion/absorption avec le FCP GEFIP Patrimonial et le compartiment GEFIP Patrimonial de la SICAV GEFIP SELECT.

## Informations pratiques

- **Dépositaire I** CACEIS BANK.
- Le prospectus complet de ce compartiment, les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles au siège de la SICAV : 223 rue Saint-Honoré – 75001 Paris. et BPSS, 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin
- Selon votre régime fiscal, les plus-values liées à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumises à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.
- Le compartiment est constitué d'autres types d'actions. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet [www.gefip.fr](http://www.gefip.fr).
- La responsabilité de Gestion Financière Privée ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée et les avantages calculés sont disponibles sur le site de la société de gestion : <https://www.gefip.fr/mentions-legales/>. Un exemplaire en format papier est disponible gratuitement sur demande au siège de la société de gestion.

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l' Autorité des Marchés Financier (AMF) .

La société de gestion Gestion Financière Privée est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/02/2022.